

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : CN

DEC2014_0294

Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC N° 2014/061 RELATIF AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET DE TRAVAUX PRATIQUES

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 27 et 28,

VU l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises du marché alloti de fournitures n°2014-061 " Fournitures scolaires et de travaux pratiques": lot N°1 - Fournitures scolaires, lot N°2 – Fournitures de travaux pratiques,

VU l'avis d'appel public à la concurrence n°14-158303 mis en ligne au BOAMP, concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 17 octobre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville, lançant la procédure adaptée pour la passation du Marché public n°2014/061 relatif aux fournitures scolaires et de travaux pratiques,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 50 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère performances environnementales pondéré à 10%,

CONSIDERANT qu'un seul pli a été déposé, dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 12 novembre 2014 à 12h00), que cette candidature a été admise,

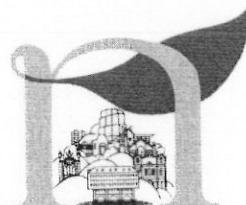
CONSIDERANT que, pour les lots N°1 et N°2, les offres de la société AR DISTRIBUTION ERGET BUREAU sont jugées intéressantes techniquement et financièrement,

CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Fournitures », et de l'unité fonctionnelle « Fournitures scolaires et de travaux pratiques » dont la valeur ne dépasse pas 207 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société AR DISTRIBUTION ERGET BUREAU sise 1 rue du Champ Pillard à Saint Thibault des Vignes (77400), les marchés publics de fournitures :

- n° 2014/061-01 relatif au lot n°1 « Fournitures scolaires », pour un montant minimum sur la durée du marché de 25 000 € T.T.C et pour un montant maximum sur la durée du marché de 110 000 T.T.C. Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prendra fin le 31 décembre 2017.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ **0294**
portant sur la conclusion du marché public n°2014/061.

- n° 2014/061-02 au lot n°2 « Fournitures travaux pratiques», pour un montant minimum sur la durée du marché de 25 000 € T.T.C et pour un montant maximum sur la durée du marché de 90 000 T.T.C. Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prendra fin le 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2014

Le Maire,



Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	29 DEC. 2014
Affiché le	29 DEC. 2014
Notifié le	
Publié le	29 DEC. 2014

